



# Comité Départemental du Pas-de-Calais de Tennis de Table

Le 3 juin 2018

## En direct du Comité Directeur du CD62TT

Les Membres du Comité Directeur du Comité Départemental du Pas-de-Calais de Tennis de Table se sont réunis le lundi 14 mai 2018 à 18h30 à la Maison des Sports à ANGRES.

Au cours de cette réunion, les Membres présents ont décidé :

- Suite au départ en retraite de M. Patrick JUSTINE, de ne pas embaucher de nouveau technicien salarié du CD62TT. Il faudra mutualiser les moyens humains et ré organiser les emplois du temps des salariés.
- De préparer les nouveaux statuts du Comité Départemental du Pas-de-Calais de Tennis de Table afin de les mettre en conformité avec les directives du Ministère des sports et de la Fédération Française de Tennis de Table

Les changements obligatoires :

- Introduction du seuil de représentants des deux sexes de 25 % au Comité Directeur
- Commissaire au compte au lieu de Commissaire vérificateur (seuil budget supérieur à 153 000 €)
- Info : délégué club ou membre du Comité Directeur : 16 ans révolus

Les changements pour lesquels les élus présents se sont prononcés à l'unanimité :

- Suppression du poste réservé au Médecin
- Diminution du nombre des membres du Comité Directeur à 19 au lieu des 24 (23 + 1 médecin)
- Confirmation du mode de scrutin (plurinominal)
- Exclusion des membres qui n'ont assisté à aucune réunion au cours de la saison (excusé ou pas)

Ces nouveaux Statuts et Règlement Intérieur seront proposés lors de l'AG extraordinaire qui précédera l'AG ordinaire du 22 septembre 2018 pour qu'ils soient applicables pour et à partir de l'AG électorale de 2020.

- D'aligner les tarifs appliqués pour la saison 2018/2019 sur ceux décidés par la réunion de la commission des finances de la Ligue Hauts-de-France de Tennis de Table en particulier :
  - o Pour les épreuves individuelles ou par équipes ayant plusieurs échelons (départemental, régional et national), Il est demandé d'appliquer un paiement à chaque échelon.
    - Exemple, pour la CNV : les équipes inscrites à l'échelon départemental paieront l'inscription à leur Comité.  
Les équipes qualifiées à l'échelon régional régleront les droits d'inscription à la Ligue et les équipes qualifiées pour l'échelon national en feront de même auprès de la FFTT.
- Décident d'harmoniser les tarifs des inscriptions d'équipes pour la saison 2018/2019
  - o D1, D2 et D3 : 45 €/équipe engagée
  - o Championnat des Jeunes : 18 €/équipe engagée
- A la demande de la Commission Sportive Départementale, la fiche d'inscription des équipes pour la saison 2018/2019 comprendra une référence à l'application GIRPE.

Utilisez-vous GIRPE pour la gestion des rencontres à domicile de vos équipes départementales?

OUI*	NON*
------	------

Il est demandé aux clubs d'indiquer s'ils utilisent GIRPE.

- Pour la saison 2018/2019, il est décidé d'introduire la mixité dans le Critérium Fédéral Départemental : les féminines qui s'inscriront sur SPID pour le critérium fédéral seront positionnées en Régionale. Si elles souhaitent participer au niveau départemental (au lieu du niveau régional par défaut), elles devront le signaler tant à l'échelon régional qu'à l'échelon départemental.

Le calendrier élaboré conjointement par la Ligue et les Comités est adopté. Il est disponible sur le site du CD62TT <http://www.cd62tt.com/accueil.htm> rubriques :

- Calendrier CD62TT 2018/2019 <http://www.cd62tt.com/Fiches/Calendriers/2018-2019/Calendrier-cd62tt-2018-2019.pdf>
- Calendrier championnat par équipes et Critérium Fédéral 2018/2019 <http://www.cd62tt.com/Fiches/Calendriers/2017-2018/Calendrier%202017-2018-Champ-CF.pdf>
- Calendrier du Critérium Fédéral 2018/2019 : <http://www.cd62tt.com/Fiches/Calendriers/2017-2018/Calendrier%202017-2018-Champ-CF.pdf>
- Calendrier des actions pour les Jeunes (championnat Jeunes, Critérium Fédéral, stages dans les pôles de formation, stage départementaux, actions de détections) : <http://www.cd62tt.com/Fiches/Calendriers/2018-2019/Calendrier-Jeunes-cd62tt-2018-2019.pdf>

Particularité de la 1<sup>ère</sup> étape du Grand-Prix des Jeunes du Crédit Agricole, l'épreuve aura lieu le jeudi 1<sup>er</sup> novembre 2018 à 14h30.

La Commission des Organisations enverra les documents dès le 15 mai 2018, retour le 15 juin 2018.

- Décident de nommer Rosine NATHIEZ et Olice DEWULF, responsables du challenge départemental des clubs en remplacement de Marc BLAS, démissionnaire.

Fin de la réunion à 21h30

Nathalie DESPREZ



Secrétaire générale

Michel CNOCKAERT



Président du CD62TT



[www.cd62tt.com](http://www.cd62tt.com)



Comité Départemental du Pas-de-Calais  
de Tennis de Table  
Maison des Sports du Pas-de Calais  
9 rue Jean BART  
62143 ANGRES  
☎ : 03.21.72.67.34



CNDS  
CENTRE NATIONAL  
POUR LE  
DEVELOPPEMENT  
DU SPORT



[cdtt@sport62.fr](mailto:cdtt@sport62.fr)

